



Sites Natura 2000 en mer : « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (ZSC), « Cap Gris-Nez » (ZPS),
« Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (ZSC),
Partie marine des sites mixtes NPC 004 et NPC 005

Groupes de travail « OLT-OO » Habitats marins et amphihalins

Boulogne-sur-Mer – 03 décembre 2019

Compte rendu

Ordre du jour

- Rappel de la démarche Natura 2000 et méthodologie d'élaboration du Docob
- Objectifs à long terme (OLT) et enjeux de conservation
 - o Principe et définitions
 - o Formulation pour les habitats marins et les poissons amphihalins
 - o Discussions et validation
- Objectifs opérationnels (OO)
 - o Définition, facteurs d'influence et résultats attendus
 - o Formulation par thème les habitats marins et les poissons amphihalins
 - o Discussions et validation
- Prochaines étapes

Liste des participants

BOIDIN Jean-Pierre	Association des chasseurs côtiers de Sangatte
BOURGAIN Jean-Luc	Conseil scientifique régional pour la protection de la nature
DEZ Jean-Christophe	DIRMer MEMNor
DILLY-HERBET Emeline	DDTM 62 -SAML
DOIRISSE Justine	SYMSAGEB
FILIPPA Fanny	DREAL Hauts-de-France
HUBERT Antonin	Agence française pour la biodiversité
JOGUET Manon	FROM NORD
KARPOUZOPOULOS Jacky	Coordination Mammalogique du Nord de la France
LAMONNIER Jean-Paul	Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais
LE GALLOUDEC Fabien	DIRMer MEMNor
LEMAIRE Nicolas	Préfecture Maritime de la Manche et de la Mer du Nord
MASSET Philippe	DDTM 62 -SAML
MEUNIER Guy	ONCFS
RICARD Morgane	CRPMEM Hauts de France
RICHARD Ingrid	Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins - Codep 62
SEGARD Thibaut	Mairie de Tardinghen
VAN DER LINDEN Eric	OP Pays-Bas Visserbond
VOURIOT Pauline	Agence française pour la biodiversité

1. Natura 2000 en mer et Docob

A. Hubert (AFB) présente le contexte Natura 2000 en mer, la situation cartographique et le déroulement du processus d'élaboration du Docob et ce qui a déjà été fait : état des lieux (avec les diagnostics écologiques et socio-économiques), définition des enjeux de conservation prioritaires et synthèse des interactions entre usages et habitats/espèces qui permettent d'identifier les problématiques sur les sites.

Aujourd'hui, les travaux se concentrent sur la définition d'objectifs à long terme (OLT) et d'objectifs opérationnels (OO) sur les sites « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez », « Cap Gris-Nez », « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » et sur la partie marine des sites mixtes NPC 004 et NPC 005. Le travail sur les mesures de gestion se fera au cours de prochaines réunions.

Pour rappel, l'AFB est l'opérateur principal et le CRPM l'opérateur associé.

2. Objectifs à long terme

P. Vouriot (AFB) rappelle les textes réglementaires des directives Habitats-Faune-Flore et du code de l'environnement qui cadrent la définition des objectifs à long terme dans Natura 2000 : conserver ou rétablir l'état favorable de conservation des habitats et des espèces. Ces OLT ne peuvent pas être définis autrement, l'objectif de conserver ou de rétablir l'état favorable de conservation doit être gardé en ligne de mire, avec un pas de temps de 10 ans.

Les OLT présentés aujourd'hui ont été élaborés à partir des enjeux de conservation prioritaires qui sont ressortis du diagnostic écologique et qui ont été discutés lors des précédents groupes de travail et du COPIL.

Les OLT sont associés à un niveau d'exigence (cible qualitative ou quantitative visée par l'OLT). Et un indicateur d'état sera défini par OLT pour évaluer la progression vers cet OLT.

Les enjeux ont été regroupés par type d'habitat ou par famille d'espèce afin de ne pas démultiplier le nombre d'OLT.

Site des Caps :

- un OLT pour les roches infralittorales (roches à laminaires)
- un OLT pour les roches circalittorales
- un OLT pour les récifs intertidaux (estran)
- un OLT pour les bancs sableux (intertidaux),
- un OLT pour les estrans sableux
- un OLT pour les amphihalins

Site des Ridens :

- un OLT pour la mosaïque d'habitats des Ridens
- un OLT pour les roches circalittorales
- un OLT pour les sables grossiers et graviers circalittoraux et les dunes hydrauliques
- un OLT pour les fonds meubles et les dunes hydrauliques

G. Meunier (ONCFS) demande pourquoi il n'y pas l'anguille ni la truite de mer dans les enjeux alors que ce sont des espèces très protégées.

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond qu'elles ne sont pas listées dans la directive, et que l'anguille n'est à priori pas ou très peu recensée sur le site des Caps en mer.
- ⇒ J-L. Bourgain (CSRPN) précise qu'on ne sait pas vraiment si les anguilles sont présentes ou non. Au vu du niveau de connaissances disponibles, il va y avoir besoin de faire des études sur le sujet.
- ⇒ J. Doirisse (SYMSAGEB) complète en attestant la présence d'anguilles et de truites de mer dans la Slack et le Wimereux, le PNM EPMO étant d'ailleurs en train de faire des travaux dessus. Le saumon atlantique ne remonte pas dans les 3 affluents.
- ⇒ P. Vouriot (AFB) conclue sur la reformulation de l'OLT : besoin d'améliorer les fonctionnalités du site même si il y a un défaut connaissances.

3. Objectifs opérationnels

P. Vouriot (AFB) rappelle la définition des objectifs opérationnels (OO) qui sont des orientations de gestion à moyen terme pour atteindre les OLT. Chaque OO est associé à un/des facteur(s) d'influence (menace/pression ou levier/opportunité) et à un/des résultat(s) attendu(s) afin d'évaluer la progression vers l'OO. Ils émergent des différentes discussions ayant eu en amont (notamment le tableau bilan des interactions en usages et espèces/habitats qui faisait ressortir les principales problématiques du site).

Ils sont regroupés par thème (protection, restauration, connaissance/suivi, communication, animation) et seront associés à des mesures de gestion plus précises (prochaine étape).

a. Habitats marins

P. Vouriot (AFB) présente les OO sur les habitats marins (cf.ppt) et précise qu'il est possible de modifier les formulations des OO et même de le faire en direct dans le cadre de ce GT.

T. Segard (mairie de Tardinghen) évoque l'érosion importante dans la baie de Wissant et le projet de remettre le marais en eau saumâtre et demande si on en prend compte car ce n'est pas écrit noir sur blanc. Des maisons doivent être retirées pour lutter contre l'érosion, donc il serait mieux d'écrire clairement érosion plutôt que changements climatiques. Quand il est écrit « activité humaine » par exemple dans les facteurs d'influence, on a l'impression « qu'on protège toujours les petites bêtes et pas l'humain ».

- ⇒ A. Hubert (AFB) répond que la problématique d'érosion est prise en compte et décrite dans le diagnostic patrimoine naturel et qu'elle est considérée comme un des pressions naturelles due aux changements climatiques.
- ⇒ P. Vouriot (AFB) rajoute qu'il y a un OO connaissance sur l'évolution et la dynamique des habitats marins qui comprend l'érosion mais que cela peut être précisée clairement dans les facteurs d'influence changements climatiques.

- ⇒ J-L. Bourgain (CSRPN) souligne la nécessité de changer les limites du milieu marin, étant donné que le milieu marin va gagner sur le milieu terrestre avec le phénomène d'érosion. Cela devra être revu dans Natura 2000.
- ⇒ P. Masset (DDTM 62) confirme que la nécessité de revoir les limites de manière générale et lors de la révision du Docob.

J-L. Bourgain (CSRPN) demande quels sont les usages sur les macro-algues et quels est leur utilité.

- ⇒ A. Hubert (AFB) répond qu'il n'avait pas eu de réponses précises à ce sujet mais qu'il y a des licences pour récolter ces macro-algues. On a conscience qu'il y a aussi du prélèvement d'algues sans licence et qu'il y aurait un besoin de faire du contrôle et potentiellement d'en faire une mesure dans le cadre de l'animation du Docob, voire une mesure d'interdiction de prélèvement d'un habitat en mauvais état de conservation.
- ⇒ M. Ricard (CRPMEM Hauts-de-France) rajoute qu'elles sont récoltées pour être mises sur les étals des poissonniers.

P. Vouriot (AFB) rappelle l'interdiction de chalutage dans la bande des 3 MN qui doit être maintenue sauf pour les polygones autorisés, et que cela amène à des mesures de contrôle réglementaire pour déterminer pourquoi l'habitat des bancs sableux est en état de conservation moyen.

P. Masset (DDTM 62) précise qu'il y a actuellement un débat sur la protection des habitats, que les ARP (analyse risques pêche) sont en cours de discussion et qu'il y a des projets de ZPF, notamment sur les Ridens. L'idée est de savoir quel outil réglementaire est le bon.

M. Joguet (FROM NORD) est d'accord avec la formulation de « réduction » des pressions dues à la pêche, et souhaite faire en sorte que le compromis aille à tout le monde

b. Restauration

P. Vouriot (AFB) présente les OO sur la restauration avec la problématique déchets mises en avant (cf.ppt). Des travaux sont à engager sur la sensibilisation des usagers à la problématique déchets, des actions de ramassage, et le soutien des initiatives locales.

J. Doirisse (SYMSAGEB) informe que l'association Nature Lib effectue des actions de ramassage de déchets et des projets de bac à marée et demande comment sont traitées les questions de qualité de l'eau.

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond que les problématiques qualité de l'eau, contamination et pollution par les hydrocarbures sont évoquées dans le Docob mais que des mesures à l'échelle du site Natura 2000 ne seraient pas adaptées et qu'elles sont déjà gérées par des instances comme le SAGE/SDAGE (interface terre-mer), le POLMAR ou la DCSMM. Cela relèvera plutôt de mesures dans les OO d'animation du Docob.

M. Joguet (FROM NORD) informe de son côté qu'une action est en cours avec le PNM EPMO sur le test de filets de pêche biodégradables.

M. Ricard (CRPMEM Hauts-de-France) évoque une étude en partenariat avec le GEMEL et le PNM EPMO sur les moulières pour proposer des zones autorisées uniquement à la pêche à la cuillère (interdites au râteau) et pour faire de la sensibilisation.

c. Connaissance / suivis

P. Vouriot (AFB) présente les OO sur la connaissance et le suivi des habitats marins et des poissons amphihalins (cf.ppt) en soulignant le manque de connaissances sur les amphihalins en mer et sur l'évolution de l'état de conservation des habitats marins, et la nécessité d'impliquer les usagers et acteurs dans cette acquisition de connaissances. La piste Zone de Protection Forte pour le site des Ridens est évoquée.

J-L. Bourgain (CSRPN) demande ce que l'on entend par présence contrôlée des espèces invasives dans l'OO sur les ENI. Par exemple les crabes invasifs ont eu un impact sur la faune mais il n'a pas été possible de faire quoi que ce soit. Une nouvelle espèce modifie forcément l'écosystème.

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond que le contrôle du développement de certaines espèces non indigènes est envisagée (exemple en Méditerranée où des opérations d'arrachage d'algues sont pratiquées) mais en Manche, il est plus pertinent de rester sur du suivi des espèces non indigènes. Cette problématique est aussi traitée à plus grande échelle dans le cadre de la DCMM et des actions redescendent au niveau local.
- ⇒ A. Hubert (AFB) évoque des essais qui avaient été menés en Manche sur la limitation d'expansion de la crépidule par du ramassage mais que finalement l'espèce s'était régulée d'elle-même.
- ⇒ Richard (FFESSM Codep 62) propose de mettre « contrôle de la présence » plutôt que « présence contrôlée » et J. Karpouzopoulos (CMNF) approuve.

J. Doirisse (SYMSAGEB) demande ce que l'on entend par soutenir l'acquisition de connaissances sur les poissons amphihalins.

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond que par cette formulation, on entend soutenir, promouvoir voire financer les études/projets sur les amphihalins développés par l'INRA et le MNHN ou les fédérations de pêche avec dans l'idée de les voir aboutir ou de les compléter si besoin (notamment sur connaissances en mer). La participation au COGEPOMI est par ailleurs souhaitable pour assurer la continuité terre-mer et fait partie des mesures dans l'objectif d'animation du Docob.
- ⇒ A. Hubert (AFB) évoque la valorisation des statistiques pêche à pied qui permettent d'avoir un peu d'information sur la présence des amphihalins. A ce sujet, les pêcheurs de loisir qui souhaitent poser des filets fixes doivent obligatoirement demander des autorisations à la DDTM et pour qu'elles soient acceptées, ils doivent fournir leur données pêche de l'année précédentes.

d. Communication

P. Vouriot (AFB) présente les OO sur la communication et la sensibilisation (cf.ppt) avec un OO général qui concerne tous les enjeux de conservation et certains OO qui sont plus ciblés sur des problématiques identifiées (actions plus précises).

En particulier pour les poissons amphihalins, il est nécessaire de sensibiliser les pêcheurs aux périodes sensibles (montaison et avalaison) pour éviter qu'ils pêchent pendant cette période.

La communication est importante mais aussi la valorisation des actions des usagers (envisager comme mesure).

J-L. Bourgain (CSRPN) demande pourquoi l'activité professionnelle de pêche à pied de moules n'est pas ciblé comme facteur d'influence pour l'objectif de limitation de la dégradation des habitats de l'estran, et s'il ne concerne que les activités de loisir.

- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond que c'est un oubli, ce sera ajouté. Il y a déjà un objectif de réduction des pressions sur l'habitat « moulières » de l'estran avec notamment comme piste de mesure, un cantonnement/une exclos sur lequel il est nécessaire de travailler avec le CRPMEM.

e. Animation

Les OO sur l'animation du Docob en cohérence avec les gestionnaires d'aires protégées adjacentes et les autres politiques publiques sont présentés (ex : travaux avec le PNM EPMO, promotion et diffusion de la charte Natura 2000 associée au DOCOB, etc.).

4. Prochaines étapes

Les membres du GT sont invités à envoyer leurs commentaires par écrit jusqu'à la fin de semaine prochaine et des discussions complémentaires pourront ainsi avoir lieu pour modifier ces OLT et OO si besoin.

L'objectif est de valider le Docob au 2nd semestre 2020.

T. Segard (mairie de Tardinghen) demande à avoir des documents moins coercitifs et regrette qu'il n'y ait jamais rien de positif dans les Docobs car pour la vulgarisation, il faut des documents plus attractifs

- ⇒ A. Hubert et P. Vouriot (AFB) répondent que la finalité de Natura 2000 est la préservation des habitats et des espèces donc les activités qui peuvent entraver cet objectif de préservation sont ciblées et les problématiques ressortent, on ne parle pas beaucoup en effet du positif ici. Les documents discutés lors des groupes de travail ne sont pas rédigés pour communiquer avec le grand public, ils sont à destination d'acteurs avertis. Il faudra adapter le discours pour s'adresser au grand public. Les aires marines éducatives par exemple, permettent d'avoir des discours plus positifs.
- ⇒ J. Doirisse (SYMSAGEB) demande à mettre en objectif la valorisation des actions des usagers.
- ⇒ P. Vouriot (AFB) répond que cela est d'ores et déjà envisagé comme mesure de gestion.

Des groupes de travail sur les mesures de gestion commenceront fin janvier si possible et seront organisés par thème d'OO et certainement par sous thème au vu du nombre de mesures à discuter avec pour idée de grouper au maximum la participation des acteurs pour ne pas les mobiliser trop souvent.

FROM NORD et le CRPMEM demandent à ce que le PNM EPMO soit présent aux réunions concernant les sites Ridens et Caps.

CONTACTS :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Agence française pour la biodiversité (opérateur principal)

Antonin HUBERT

Chargé de mission Natura 2000

Tél. : 02 32 85 38 63

antonin.hubert@afbiodiversite.fr



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Hauts-de-France (opérateur associé)

Morgane Ricard

Chargée de mission

Tél. : 03 21 10 90 58

morgane.ricard@copeche.org